

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les règles concernant la forme et publicité des actes des collectivités sont modifiées. Désormais :

- La liste des délibérations est affichée et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit la séance

- Le Procès-Verbal est approuvé à la séance suivante ; il sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son approbation.

Le conseil municipal par délibération n° 2022/052 en date du 07 septembre 2022 a choisi la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage et sur le site de la commune (délibérations, décisions du maire et arrêtés)

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022

N°	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2022/043	VIREMENT DE CREDITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022-DM N° 1	Approuvée à l'unanimité
2022/044	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF – ANNEE 2022	Approuvée à l'unanimité
2022/045	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF DITE « R1 » ANNEE 2022	Approuvée à l'unanimité
2022/046	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION (RODP TELECOM) – ANNEE 2022	Approuvée à l'unanimité
2022/047	DECISION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE NUIT	Approuvée à l'unanimité
2022/048	ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA GARDERIE, DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DES TRANSPORTS SCOLAIRES	Approuvée à l'unanimité
2022/049	PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS APPARTEMENT A LA SCI LA RAPINE	Approuvée à l'unanimité
2022/050	ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR VOIE CONVENTIONNELLE	Approuvée à l'unanimité
2022/051	RECONDUCTION DE L'ECOLE MULTISPORTS (EMS) DU RPI PORCHERES ET ST ANTOINE-SUR-L'ISLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023	Approuvée à l'unanimité
2022/052	DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS	Approuvée à l'unanimité

Affiché le 13 septembre 2022